



**SITOM des Vallées du Mont-Blanc**  
**269 rue des Egratz**  
**74190 PASSY**

---

**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**

---

**Apport de matière structurante en site de  
compostage**

03/2026

Version	Rédaction	Validation	Visa
V0 – 25/03/2026	C SPRIET	I DESCAMPS	

## SOMMAIRE

---

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1. CONTEXTE .....	3
1.2. AMBITIONS DE L'AMI .....	4
1.3. CALENDRIER DE LA PROCÉDURE .....	4
<b>2. ITEMS DU RÉPERTOIRE</b> .....	<b>5</b>
2.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RÉPERTOIRE .....	5
2.2. RÉPERTOIRE DES ACTEURS AYANT MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT.....	5
2.2.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : .....	5
2.2.2. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION .....	5
2.2.3. NATURE DE LA MATIÈRE STRUCTURANTE CARBONÉE .....	6
2.2.4. DISPONIBILITÉ DU PORTEUR DE PROJET .....	8
2.2.5. MATURITÉ DU PROJET .....	8
2.2.6. MOBILITÉ ET ACCÈS AUX SITE .....	8
2.2.7. CHAMP LIBRE.....	8
<b>3. PROCÉDURE DE DÉPÔT</b> .....	<b>9</b>
3.1. PORTEURS DE PROJET .....	9
3.2. TRANSMISSION DU DOSSIER .....	9

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc est un Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères basé à Passy, dont le territoire s'étend sur deux départements, la Haute-Savoie (74) – pour la grande majorité – et la Savoie (73), pour un total de 20 communes.



Situé au cœur des montagnes, le territoire évolue entre zones rurales et centres urbains, et est marqué par une forte attractivité touristique.

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, les collectivités adhérentes au SITOM ont choisi de déployer le compostage individuel et partagé sur le territoire.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a la compétence Prévention et Traitement des déchets pour ses trois EPCI membres. A ce titre, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a la charge du déploiement du compostage sur son territoire, en particulier pour :

- Le compostage individuel (jardin des particuliers) ;
- Le compostage collectif, en pied d'immeuble et dans les établissements publics ou privés ;
- Le compostage de quartier pour le secteur de la CA Arlysère.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc intervient auprès des établissements publics ou privés qui en font la demande pour le diagnostic, l'installation et le suivi des sites de compostage. La gestion quotidienne du site reste la responsabilité de l'établissement lui-même.

L'apport en matière structurante carbonée (par exemple, broyat de bois) est indispensable au bon équilibre du processus de compostage. La recharge du stock de broyat est actuellement réalisée par les référents eux-mêmes ou l'équipe Compostage du SITOM.

## 1.2. AMBITIONS DE L'AMI

Afin de recenser les acteurs en capacité ou ayant en projet de fournir en matière structurante carbonée les sites de compostage de sa compétence, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Cet AMI a pour objet d'identifier des porteurs de projet en activité ou souhaitant développer une activité d'apport de matière structurante carbonée aux sites de compostage de proximité, de manière complémentaire au service public actuellement déployé. Ces porteurs de projet peuvent être sous un statut associatif ou entrepreneurial.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc ambitionne ainsi de :

- Lister les porteurs de projet en capacité de fournir en matière structurante carbonée des sites publics ou privés de son territoire ;
- Identifier le type et la quantité de matière structurante carbonée disponible dans les différents secteurs de son territoire ;
- Identifier les périmètres d'activité possibles des porteurs de projet.

Cet AMI ne constitue **ni un marché public, ni une concession, ni une délégation de service public** au sens du **Code de la commande publique**.

Il a pour seul objet de **recueillir une liste d'acteurs en activité ou ayant un projet service d'apport de matière carbonée structurante dans des sites de compostage**.

Aucune contrepartie financière ne sera versée par la collectivité au(x) porteur(s) de projet référencé(s).

La présente procédure ne crée aucun droit ou engagement contractuel pour la collectivité envers les candidats.

L'inscription dans ce répertoire ne constitue pas une procédure de sélection des candidats. Si le SITOM décide ultérieurement de passer un marché public, il en assurera la publicité et la mise en concurrence conformément aux dispositions du Code de la commande publique. La participation à cet AMI n'est ni une condition pour candidater à ces futurs marchés, ni un gage de sélection.

## 1.3. CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Le calendrier de l'AMI est le suivant.

Publication de l'AMI	21 avril 2026
Clôture des candidatures	29 mai 2026 12h

## 2. ITEMS DU REPERTOIRE

### 2.1. DESCRIPTION GENERALE DU REPERTOIRE

Il est demandé aux candidats à l'AMI de spécifier les données listées au §2.2.

Il est demandé aux candidats de ne pas renseigner de contacts personnels et de spécifier si une donnée doit rester confidentielle.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de mettre à jour leurs informations listées au §2.2.

Les candidats sont libres de communiquer à tout moment au SITOM des Vallées du Mont-Blanc d'éventuelles mises à jour de leurs données précédemment transmises.

Les données collectées font l'objet d'un traitement par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc pour la gestion de son répertoire d'acteurs. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à l'adresse [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr).

### 2.2. REPERTOIRE DES ACTEURS AYANT MANIFESTE LEUR INTERET

#### 2.2.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Nom de la structure		
Contact téléphonique		<i>Préciser si cette donnée est confidentielle</i>
Courriel		<i>Préciser si cette donnée est confidentielle</i>
Site internet		

#### 2.2.2. PERIMETRE D'INTERVENTION

Secteur	Oui	Non	En projet dans l'année	Remarques
Les Contamines-Montjoie - St Gervais les Bains (hors secteur du Fayet)				
Cordon - Combloux				
Megève - Demi-Quartier – Praz sur Arly				
Passy (bas de vallée)				
Passy (haut de vallée)				
Sallanches - Domancy, Le Fayet (St-Gervais) - l'Abbaye (Passy)				
Vallorcine – Argentières - Chamonix Nord				
Chamonix Sud- Les Houches - Servoz				
Val d'Arly : La Giettaz Flumet St Nicolas la Chapelle Crest-Voland Cohennoz Notre-Dame-de-Bellecombe				

### 2.2.3. NATURE DE LA MATIERE STRUCTURANTE CARBONEE

Je ne dispose pas de matière structurante, mais uniquement des moyens matériels et humains.

---

**Matière structurante n°1 :** \_\_\_\_\_

Volume disponible par an :

- 1 à 10 m<sup>3</sup>
- 10 à 20 m<sup>3</sup>
- 20 à 30 m<sup>3</sup>
- 30 à 40 m<sup>3</sup>
- 40 à 50 m<sup>3</sup>
- + de 50 m<sup>3</sup>
- Inconnu

Je dispose d'un point de stockage pour cette matière :

- oui
- non
- en projet dans l'année

La matière est disponible :

- de manière saisonnière
- toute l'année (préciser : \_\_\_\_\_)

La matière est issue :

- de produit brut (non traité)
- de produit traité
- d'un mélange de brut et de traité

La matière est issue :

- de bois de feuillus
  - de bois de résineux
  - d'un mélange de feuillus et résineux
  - autre
- 

**Matière structurante n°2 :** \_\_\_\_\_

Volume disponible par an :

- 1 à 10 m<sup>3</sup>
- 10 à 20 m<sup>3</sup>
- 20 à 30 m<sup>3</sup>
- 30 à 40 m<sup>3</sup>
- 40 à 50 m<sup>3</sup>
- + de 50 m<sup>3</sup>
- Inconnu

Je dispose d'un point de stockage pour cette matière :

- oui
- non

en projet dans l'année

La matière est disponible :

- de manière saisonnière (préciser : \_\_\_\_\_)  
 toute l'année

La matière est issue :

- de produit brut (non traité)  
 de produit traité  
 d'un mélange de brut et de traité

La matière est issue :

- de bois de feuillus  
 de bois de résineux  
 d'un mélange de feuillus et résineux  
 autre

-----  
**Matière structurante n°3 :** \_\_\_\_\_

Volume disponible par an :

- 1 à 10 m<sup>3</sup>  
 10 à 20 m<sup>3</sup>  
 20 à 30 m<sup>3</sup>  
 30 à 40 m<sup>3</sup>  
 40 à 50 m<sup>3</sup>  
 + de 50 m<sup>3</sup>  
 Inconnu

Je dispose d'un point de stockage pour cette matière :

- oui  
 non  
 en projet dans l'année

La matière est disponible :

- de manière saisonnière (préciser : \_\_\_\_\_)  
 toute l'année

La matière est issue :

- de produit brut (non traité)  
 de produit traité  
 d'un mélange de brut et de traité

La matière est issue :

- de bois de feuillus  
 de bois de résineux  
 d'un mélange de feuillus et résineux  
 autre

#### 2.2.4. DISPONIBILITE DU PORTEUR DE PROJET

Un apport de matière structurante carbonée serait possible :

- de manière saisonnière (préciser : \_\_\_\_\_)
- toute l'année

#### 2.2.5. MATURITE DU PROJET

Maturité du projet :

- Mon projet est mûr, actuellement déployé ou prêt à être déployé
- Mon projet est en cours de finalisation, il sera opérationnel dans moins de 6 mois
- Mon projet est en cours de construction, il sera opérationnel dans plus de 6 mois

#### 2.2.6. MOBILITE ET ACCES AUX SITE

Les moyens disponibles pour un apport de matière structurante carbonée sont les suivants :

- véhicule <3.5 tonnes
- véhicule > 3.5 tonnes
- engin agricole
- mobilité douce
- outils de manutention (brouette, sacs)...
- mode de déchargement : \_\_\_\_\_

#### 2.2.7. CHAMP LIBRE

Laissez vos remarques, précisions et commentaires ici :

## 3. PROCEDURE DE DEPOT

---

### 3.1. PORTEURS DE PROJET

Peuvent candidater au présent Appel à Manifestation d'Intérêt les organismes suivants :

- Toutes les associations de droit français ;
- Les entreprises et micro-entreprises ;
- Toutes les structures d'Economie Sociale et Solidaire et Sociétés coopératives.

Dans le cas d'une réponse en groupement, un coordinateur doit être désigné. L'organisation du groupement et les rôles de chaque acteur seront décrits dans le dossier de candidature. Les porteurs de projets doivent être en mesure d'intervenir techniquement sur le territoire du SITOM dans le respect de la réglementation française.

### 3.2. TRANSMISSION DU DOSSIER

Les candidats sont invités à télécharger l'ensemble des pièces constituant le présent AMI sur le site du SITOM de Vallées du Mont-Blanc ou sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)

Le dossier de réponse à l'AMI devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre adressée à Mme la Présidente décrivant l'activité de la structure ;
- Le formulaire de renseignements, dûment complété en ligne : <https://forms.gle/nqSur8j631xYZbEV6> ou en format PDF ;
- Un justificatif d'activité (inscription au registre des associations, extrait du K-Bis ou numéro d'auto-entrepreneurs).

Les dossiers doivent obligatoirement être transmis complets par voie dématérialisée avant le 29 mai 2026 à 12h, à l'adresse suivante : [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr). Un accusé de réception doit être demandé pour attester du bon envoi du dossier.

Toute demande complémentaire d'information relative à l'AMI sera envoyée par mail à l'adresse suivante : [adjointe.dir@sitom.fr](mailto:adjointe.dir@sitom.fr)

En cas de nécessité de confidentialité stricte, les candidats sont invités à indiquer dans leur dossier les informations qu'ils souhaitent maintenir strictement confidentielles.